



3^e Concours Photo 2020

IRIS Instruments

Article 1 – Présentation du concours

Le concours de photos IRIS Instruments offre à ses clients l'occasion de présenter leurs missions de terrain

POUR PARTICIPER AVANT LE 30 OCTOBRE 2020

1) Envoyez vos photos de l'équipement IRIS Instruments en cours d'utilisation sur le terrain, à l'adresse mail suivante : photocontest@iris-instruments.com

2) Fournir une légende décrivant :

- L'équipement utilisé.
- L'objet de l'étude.
- Lieu : ville, état / province et pays.

SELECTION DES GAGNANTS

Les vainqueurs du concours photos seront sélectionnés par un jury interne et expérimenté. Il déterminera le gagnant à la 1^{ère} place, le gagnant à la 2nd place et le gagnant à la 3^{ème} place.

LES PRIX

Les vainqueurs, dans l'ordre où ils seront sélectionnés, se verront attribuer les prix suivants :

1^{er} PRIX : Samsung Galaxy Tab S6 Lite WiFi 64GB (valeur estimée : 399€)

2nd PRIX : Buds + Bluetooth Speaker Phiaton Bolt BT 700 (valeur estimée : 139€)

3^{ème} PRIX : imprimante HP Sprocket Printer (estimated retail value : 129€)

Samsung, Phiaton, et HP ne participent ni ne parrainent cette promotion.

Règlement officiel du concours de photos IRIS Instruments 2019

1. Tous les participants doivent utiliser nos instruments (toutes gammes confondues) lors de la soumission d'image.
2. En participant au concours de photos IRIS Instruments, le participant déclare, reconnaît et garantit que la photographie soumise est une œuvre originale créée uniquement par le participant et qu'aucune autre partie ne détient de droit, titre, revendication ou intérêt sur la photographie. Vous devez en outre vous conformer à toutes les lois françaises et internationales sur le droit d'auteur, à la législation sur les marques commerciales et à toutes les lois relatives à la propriété intellectuelle, tant en France que dans votre pays. Vous affirmez qu'aucune loi de ce type n'a été violée lors de votre soumission.
3. Aucun achat du calendrier 2020 IRIS Instruments ou de tout autre produit, n'est requis pour participer au concours de photos IRIS Instruments.
4. Nous nous réservons le droit de rejeter toute photo que nous jugeons, à notre seule et absolue discrétion, offensante, en violation du droit ou inappropriée de toute autre manière. IRIS Instruments n'est pas tenu de fournir une explication du rejet.

Voici des exemples de types de photos que nous rejeterons :

- Images pornographiques ou nues ;
 - Images promouvant l'usage de drogues et d'alcools ;
 - Images illustrant des crimes de toute nature ;
 - Images faisant l'apologie de la religion ;
 - Images présentant une appartenance politique.
5. Nous nous réservons le droit de disqualifier tout participant que nous soupçonnons de tricherie.

Directives photo

1. La soumission doit être au format JPEG, JPG ou PNG. La présentation des images doit avoir une largeur minimale de 1 600 pixels (s'il s'agit d'une image horizontale) ou une hauteur maximale de 1 600 pixels (s'il s'agit d'une image verticale). Veuillez soumettre une image de la plus haute qualité possible par rapport à la taille du fichier et la résolution.
2. Les sujets soumis doivent être âgés d'au moins 18 ans. Les soumissions faisant la promotion d'enfants seront rejetées.

3. Vous conservez vos droits sur votre photo. Toutefois, en vous inscrivant au concours, vous accordez à Iris Instruments une licence mondiale, perpétuelle et non exclusive, libre de droits, permettant d'afficher, de distribuer, de reproduire et de créer publiquement des œuvres dérivées, des entrées, en tout ou en partie, sur tout support existant ou développé ultérieurement, dans n'importe quel but, y compris, sans toutefois s'y limiter, la publicité et la promotion de IRIS Instruments et de son site Web, de ses produits d'exposition et commerciaux. IRIS Instruments ne sera pas tenu de payer une contrepartie supplémentaire ni d'obtenir une approbation supplémentaire en rapport avec de telles utilisations.

Après la période du concours, un panel de juges qualifiés du personnel de IRIS Instruments se réunira pour déterminer le gagnant de la 1^{ère} place, le gagnant de la 2nd place et le gagnant de la 3^{ème} place.

4. Toutes les photos soumises qui respectent les règles ci-dessus seront inscrites au concours. Toute information obtenue via la soumission au concours ne sera ni distribuée ni utilisée à d'autres fins. Un gagnant du grand prix, un gagnant de la 2e place et un gagnant de la 3e place seront choisis et seront notifiés par courrier électronique et annoncés sur LinkedIn ainsi que sur le site www.Iris-Instruments.com. Dans le cas où les gagnants ne se manifesteraient pas, après plusieurs relances de notre part, le prix gagné sera remis au gagnant suivant. Toutes les décisions du concours seront finales et sans appel.

IRIS Instruments se réserve le droit d'annuler le concours ou de modifier le présent règlement si nécessaire. En cas de litige concernant les gagnants, IRIS Instruments se réserve le droit d'attribuer ou non les prix.

5. Le concours de photos IRIS Instruments se termine à minuit (heure française) le 30 octobre 2020. Toutes les photos doivent être envoyées au plus tard le 30 octobre à minuit (heure française). Les résultats seront dévoilés le 02 Novembre 2020.
6. En participant au concours, vous vous soumettez au règlement du concours et aux conditions légales. En soumettant des images au concours, vous confirmez avoir passé en revue, lu et accepté les deux.
7. Employés de IRIS Instruments, sociétés affiliées, filiales, personnes physiques ou entités obligées contractuellement de fournir du contenu à IRIS Instruments, personnes fournissant des services à IRIS Instruments par l'intermédiaire d'un sous-traitant ou d'une agence de travail intérimaire, membres de leur famille immédiate et personnes vivant dans le même foyer, ne sont pas autorisés à concourir.

8. Samsung, Phytos et HP, ne sont pas des sponsors de ce concours et n'approuvent, ni n'utilisent quoi que ce soit venant de ce concours.

Conditions légales

Période du concours : Le concours de photos IRIS Instruments se termine à minuit (heure française) le 30 octobre 2020. Les résultats seront annoncés le 02 novembre 2020 à midi (heure française).

Prix : Les gagnants seront choisis d'ici le 2 novembre 2020. IRIS Instruments n'est pas responsable de la qualité ou autre des prix. Les droits de douane, taxes et redevances, le cas échéant, sont la responsabilité exclusive des gagnants.

Livraison : Le prix sera envoyé aux gagnants à partir du 27 janvier 2021. IRIS Instruments se réserve le droit de fournir un substitut de même nature provenant d'un autre fabricant d'une valeur approximativement égale ou de demander au gagnant un devis pour un produit et un prix similaire, qui sera payé par virement par IRIS Instruments (contre facture à l'issue de la transaction), en raison des restrictions d'importation / exportation et de la législation en vigueur.